

Exemplaire destiné à la mise à disposition
du public, limité à la partie technique de
l'aménagement
conformément aux dispositions de
l'article D.212-6 du code forestier

CHASSEAU Jean-Pierre / ONF

AMÉNAGEMENT FORESTIER

2020-2039

FORÊT COMMUNALE DE MOUZAY

Département :	Meuse
Surface retenue pour la gestion :	522,88 ha
Révision d'aménagement forestier	
Altitudes extrêmes :	275 m – 195 m
Directive régionale d'aménagement :	Lorraine



Office National des Forêts



Direction Territoriale de Lorraine
Agence de Verdun
Unité territoriale de Stenay
Triage de Mouzay

Département : Meuse
Arrondissement : Verdun
Région IFN : 427-Woëvres et annexes
Schéma Régional d'Aménagement de Lorraine

**FORET COMMUNALE
DE MOUZAY**

Surface cadastrale :

522 ha 87 a 66 ca

Surface retenue pour la gestion :

522 ha 88 a

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

2020 - 2039

Identifiant National : A033386B

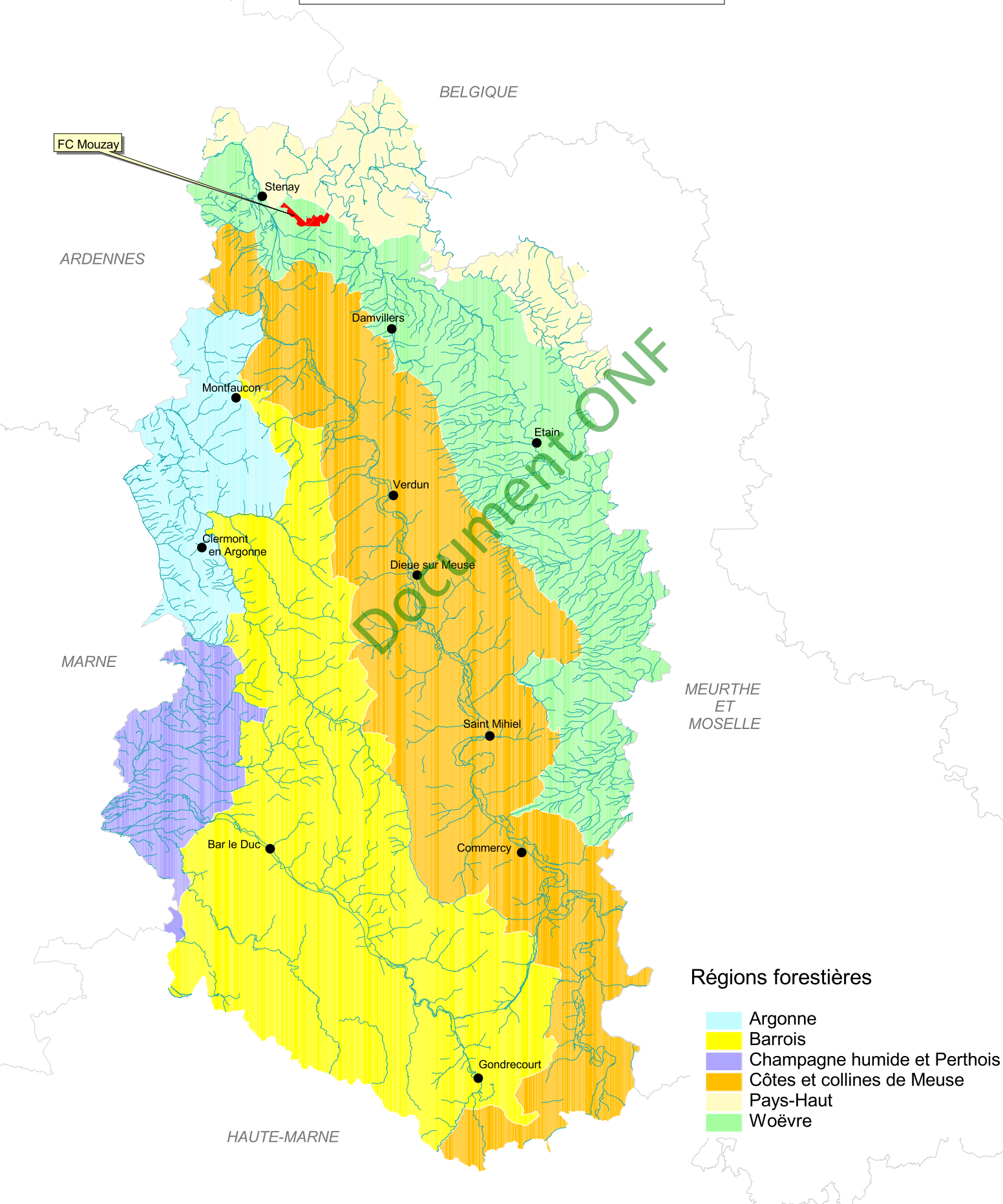
Altitude	Supérieure : 275 m
	Inférieure : 195 m

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT	4
TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN	5
1.1 Présentation générale de l'aménagement	5
1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement.....	5
1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions	5
1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales	6
1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers.....	7
1.2.1 Description du milieu naturel.....	7
1.2.1.1 Topographie et hydrographie	7
1.2.1.2 Conditions climatiques.....	7
1.2.1.3 Géologie, géomorphologie, pédologie.....	7
1.2.1.4 Stations	7
1.2.2 Description des peuplements forestiers.....	8
1.2.2.1 Synthèse globale : répartition synthétique des grands types de peuplement sur la forêt	8
1.2.2.2 Inventaires réalisés	9
1.2.2.3 Etat du renouvellement	11
1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt.....	12
1.3.1 Production ligneuse.....	12
1.3.1.1 Volumes de bois produits	12
1.3.1.2 Desserte forestière	13
1.3.2 Fonction écologique	13
1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)	14
1.3.3.1 Accueil et paysage	14
1.3.3.2 Ressource en eau potable.....	14
1.3.4 Protection contre les risques naturels	14
TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS	15
2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion	15
2.3 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité	15
2.3.1 Traitements retenus	15
2.3.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité	16
2.4 Objectifs de renouvellement.....	16
2.4.1 Futaie régulière : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement	16
2.4.3 Evolution des essences	18
2.5 Classement des unités de gestion	19
2.6 Programme d'actions.....	21
2.6.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS	21
2.6.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE.....	21
2.6.2.1 Coupes	21
2.6.2.2 Desserte	27
2.6.2.3 Travaux sylvicoles	28
2.6.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE	28

2.6.3.1 Biodiversité courante.....	28
2.6.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	29
2.6.4.1 Accueil et paysage	29
2.6.4.2 Ressource en eau potable.....	29
2.6.4.3 Chasse – Pêche	29
2.6.4.4 Droits d'usage et affouage.....	30
2.6.4.5 Richesses culturelles.....	31
2.6.5 Programme d'actions CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	31
2.6.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET	31
2.6.6.1 Incendies de forêts	31
2.6.6.2 Déséquilibre sylvo-cynégétique.....	31
2.6.6.3 Crises sanitaires.....	32
2.6.6.4 Tassement des sols	32
2.6.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES	32
2.6.7.1 Certification PEFC.....	32
TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI	33
3.1 Récapitulatifs.....	33
3.1.1 Volumes de bois à récolter.....	33
3.1.2 Estimation de la recette bois	34
3.1.3 Recettes – Dépenses – Récapitulatif global annuel	35
3.2 Indicateurs de suivi de l'aménagement	36
SIGNATURES ET MENTION DES CONSULTATIONS REGLEMENTAIRES	37
ANNEXES	38
CARTES	38

Régions forestières
du département de la Meuse
délimitées par l'Inventaire Forestier National



PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT

Le contexte :

La forêt communale de Mouzay est située dans la région naturelle de la Woëvre. La principale caractéristique de cette région fait que la forêt repose sur des argiles et des marnes du callovien dénommées Argiles de la Woëvre.

La forêt est composée essentiellement de taillis sous futaie de chêne en conversation vers la futaie régulière. L'essence majoritaire est le chêne pédonculé, accompagné par le chêne sessile et le hêtre.

Forêt communale de taille importante, sa fréquentation revêt un caractère local et rural.

La forêt est globalement bien desservie. La qualité des routes forestières est bonne mais certaines portions restent assez détériorées.

Les engagements de l'Etat issus du Grenelle de l'environnement prévoient de « **dynamiser la filière bois en protégeant la biodiversité forestière ordinaire et remarquable** » (*Engagement n° 77 du Grenelle de l'environnement*).

Pour répondre à ces engagements voici les principales dispositions qui ont été prises :

Les enjeux principaux de la forêt :

- faible à fort de production en fonction des conditions de sols,
- reconnu de biodiversité et de fonction écologique,
- ordinaire pour l'accueil du public et le paysage,
- ordinaire pour la protection de la ressource en eau potable,
- faible pour la protection des risques naturels.

Les principaux choix de l'aménagement :

Pour les 20 années à venir, il faudra poursuivre la conversion en futaie régulière, continuer la régénération des parcelles non terminées et entamer le renouvellement des parcelles ayant atteint les critères maximaux d'exploitabilité.

Les phases de travaux puis les premières éclaircies sont des actions essentielles à suivre de près afin d'assurer la viabilité des peuplements.

Les parcelles d'épicéas seront exploitées rapidement suite à leur fort dépérissement engendré par le scolyte.

Le programme d'actions prévoit :

Pour les coupes :

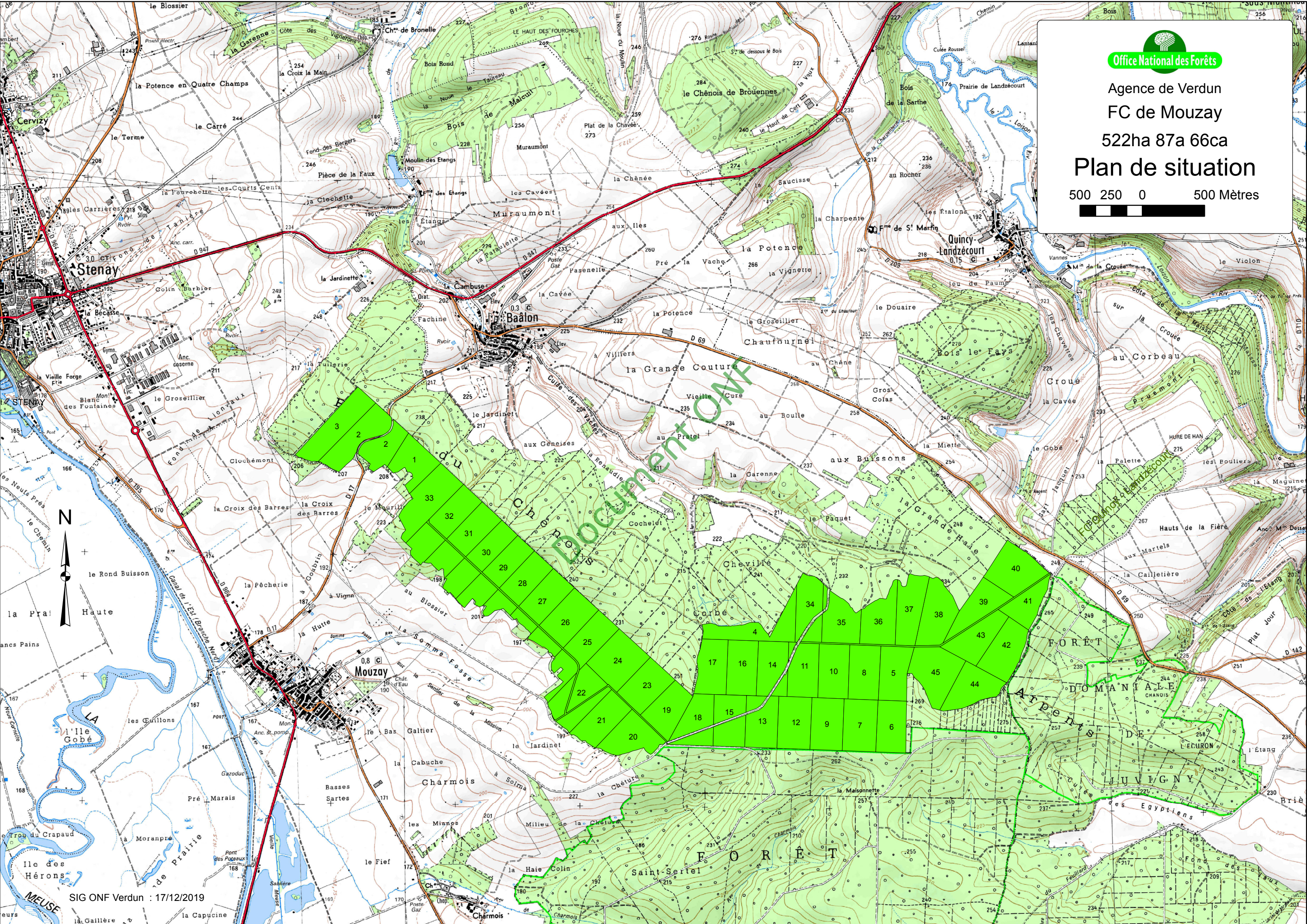
- le passage en coupe des peuplements adultes, avec des sylvicultures adaptées en fonction des essences et de l'état des peuplements
- des coupes progressives de régénération
- des coupes rases dans les peuplements d'épicéa scolytés

Pour les travaux :

- des travaux sylvicoles dans les parcelles de jeunesse et en régénération
- des plantations par placeaux dans les parcelles en régénération suite aux coupes rases des épicéas

L'un des objectifs principaux est d'assurer une gestion pérenne et durable de la forêt. Il s'agit entre autre de :

- ✓ *dynamiser la filière bois* : la récolte prévue pour cet aménagement est de 2 910 m³/an, soit 5,57 m³/ha/an.
- ✓ tout en assurant les *fonctions écologiques* de la forêt, et en *protégeant sa biodiversité* (*engagement n° 77 du Grenelle de l'environnement*), par une sylviculture adaptée et en accord avec les directives ONF en matière de gestion courante.



TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la (des) forêt(s):**

Commune de Mouzay

- **Dénomination - Localisation**

Situation administrative	
Aménagement de forêt	communale
de	Mouzay
Départements de situation	Meuse (55)
N° ONF de la région nationale IFN de référence	427- Woèvre et annexes
SRA de référence	Lorraine - arrêté ministériel du 9 juin 2006

Département(s)	Communes de situation de la forêt	Surface cadastrale (ha)
Meuse (55)	Mouzay	319,0515
	Bâlon	178,3460
	Stenay	25,0336

- **Période d'application de l'aménagement**

2020-2039

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	Date arrêté	Début	Echéance
Mouzay	F12198D	522,8766	29/03/2005	2001	2015

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Surfaces de l'aménagement (ha)**

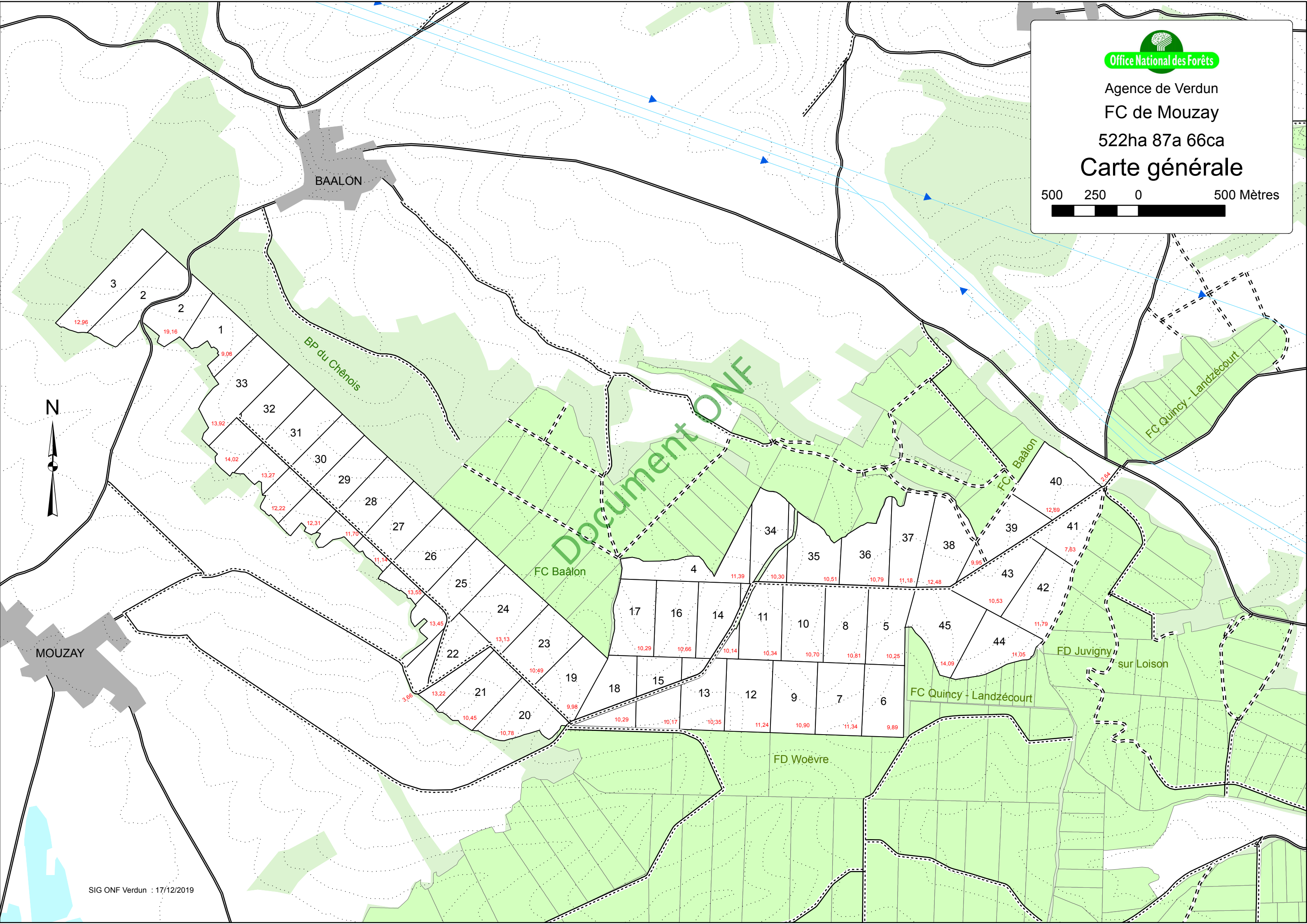
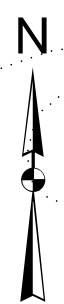
Surface cadastrale	522,87,66 ha
Surface retenue pour la gestion	522,88 ha
Surface boisée en début d'aménagement	516,58 ha
Surface hors sylviculture	6,30 ha
Route	6,30
Surface en sylviculture	516,58 ha

La liste des parcelles cadastrales relevant de l'aménagement forestier figure en annexe.

La correspondance entre les parcelles forestières et les parcelles cadastrales se trouve en annexe.



Agence de Verdun
FC de Mouzay
522ha 87a 66ca
Carte générale



- **Evolution des surfaces depuis l'aménagement précédent**

Sans objet

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Le service gestionnaire ne dispose pas de procès-verbaux de délimitation et de bornage relatif à cette forêt.

- **Origine de la propriété forestière**

La Grosse Haye : environ 74 ha, patrimoine de Mouzay (a été indivis avec Baâlon), soumis par décision ministérielle du 22 avril 1830.

Les Six Cents Arpents : environ 130 ha, patrimoine indivis de Mouzay et Baâlon, acte de partage du 28 septembre 1846 homologué par ordonnance du 2 février 1848. L'ensemble de la forêt indivise avait été soumis par décision ministérielle du 22 avril 1830.

La Woëvre et le Chenois : environ 184 ha, cantonnement amiable des droits d'usage au bois exercés par Mouzay dans la forêt de la Woëvre de Mouzay. Propriété du Duc d'Aumale. Transaction du 20 août 1847, homologuée par ordonnance du 5 mai 1848. Soumis au régime forestier par décret du 28 janvier 1926.

Le Chênois : environ 175 ha, ancienne propriété du Duc d'Aumale, propriété en 1925 de M. de Beurmann. Acheté par la commune de Mouzay le 27 août 1925 pour 123 000 F (en réemploi des dommages de guerre). Soumis au régime forestier par décret du 28 janvier 1926.

- **Parcellaire forestier**

Le parcellaire forestier n'est pas modifié, mais les surfaces ont été ajustées à l'aide du SIG.

- **Concessions**

Il n'y a pas de concession en forêt communale de Mouzay.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

- **Classements des surfaces par fonction principale**

Répartition des surfaces par fonction	Surface				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	6,30	35,30	399,36	81,92	522,88
Fonction écologique		0,00	522,88	0,00	522,88
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		522,88	0,00	0,00	522,88
Protection contre les risques naturels	522,88	0,00			522,88

La forêt repose principalement sur des sols très sensibles au tassement, avec un enjeu essentiellement moyen en ce qui concerne la production. La forêt est concernée dans son ensemble par une ZNIEFF de type 1, l'enjeu est donc reconnu.

L'enjeu social est local car la forêt est principalement fréquentée par les affouagistes.

- **Éléments forts imposant des mesures particulières**

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves	28,23 ha	Epicéas scolytés
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	522,88 ha	Epicéa, chêne
Autres éléments		
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	342,54 ha	Stations II, IV, VII, VIII
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	154,52 ha	Ruisseaux plus ou moins permanents
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	1 ha	Parcelle 39

- **Démarches de territoires**

La forêt est située sur les territoires communaux de Mouzay, Bâalon et Stenay.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

1.2.1.1 Topographie et hydrographie

Altitude de la forêt comprise entre 275 m et 195 m.

La forêt communale de Mouzay se trouve dans la plaine de Woëvre : elle se situe donc sur un plateau dont les microreliefs influencent fortement la richesse du sol et, de fait, la diversité des peuplements forestiers.

De nombreux ruisseaux sont présents dans cette forêt (la plupart ne sont que temporaires). Dans la partie Est de la forêt, « canton des Maquisards », ils se terminent souvent par des gouffres bien visibles sur le terrain.

Le relief, les expositions des versants et l'hydrographie sont donnés par la carte de situation annexée.

1.2.1.2 Conditions climatiques

Climat lorrain de type continental, sous influence océanique : hiver parfois rude, été chaud, précipitations fréquentes avec des gelées tardives habituelles.

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).

1.2.1.3 Géologie, géomorphologie, pédologie

Le sous-sol est constitué de dépôts limoneux (en couches plus ou moins profondes) sur marnes grises avec hydromorphie temporaire par endroits.

Pour plus de précisions sur la nature des couches géologiques, on se reportera à la carte géologique Stenay XXXI - 11 et à sa notice.

1.2.1.4 Stations

La définition des stations forestières repose sur le guide des stations de la Woëvre.

On y trouve des renseignements plus précis sur la pédologie.



Office National des Forêts

FC de Mouzay

522ha 87a 66ca

Carte des Stations

0 250 500 1 000 Mètres

N

MOUZAY

BAALON

BP

FC Baalón

FC Quincy-Landzécourt

FC Quincy-Landzécourt

FD Juvigny
sur Loison

FD Woëvre

FC Juvigny sur Loison

- 2- Chênaie-Frênaie de bas de pente et de fond de vallon
- 4- Chênaie pédonculée-Charmaie sur marnes pures
- 5- Hêtraie-Chênaie-Charmaie sur alluvions calcaires
- 6- Chênaie-Charmaie sur limons peu épais
- 7- Chênaie-Charmaie-Hêtraie sur limons moyennement épais
- 8- Chênaie-Charmaie-Hêtraie sur limons épais
- Zone artificielle

Modalités de description :

Codes	Station ou groupe stationnel	Surface		Enjeux production	Sensibilité au tassement	Essences objectifs les mieux adaptées	Essences d'accompagnement
		ha	%				
D-WO_II	Chênaie – frênaie de bas de pente et de fond de vallon	8,05	2	Fort	Forte	Chêne pédonculé - Frêne commun	Érables - Aulne glutineux - Orme lisse - Bouleau
D-WO_IV	Chênaie pédonculée - Charmaie sur marnes pures	2,64	1	Moyen	Forte	Chêne pédonculé	Fruitiers - Orme lisse - Érables
D-WO_V	Hêtraie - chênaie – Charmaie sur alluvions anciennes calcaires	35,30	7	Faible	Moyen	Hêtre - Chêne sessile	Chêne pédonculé - Erable sycomore - Alisier torminal
D-WO_VI	Chênaie - Charmaie sur limons peu épais	144,59	28	Moyen	Moyen	Chêne sessile - Chêne pédonculé	Alisier torminal - Erable champêtre - Merisier
D-WO_VII	Chênaie - Charmaie hêtraie sur limons moyennement épais	258,43	49	Moyen	Forte	Chêne sessile - Hêtre	Alisier torminal - Fruitiers - Chêne pédonculé - Tilleul à petites feuilles
D-WO_VIII	Chênaie - Charmaie hêtraie sur limons épais	73,87	14	Fort	Forte	Chêne sessile - Hêtre	Chêne pédonculé - Alisier torminal - Fruitiers

SURFACE	522,88
----------------	---------------

Voir la carte des stations.

Les stations VII et VIII représentent 63 % des stations qui existent sur la forêt. Elles possèdent une épaisseur de limons supérieurs à 30 cm (et une hydromorphie à 30 cm minimum). Les potentialités forestières sont donc assez bonnes sur cette forêt. Les stations représentées permettent une diversité d'essence intéressante.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

1.2.2.1 Synthèse globale : répartition synthétique des grands types de peuplement sur la forêt

Structure	Surface (ha) de l'essence dominante		Total	
	Chêne sessile	Epicéa commun	ha	%
Futaie régulière	2,40	28,23	30,63	5,93
Ancien Taillis sous Futaie	380,97		380,97	73,75
Jeune peuplement	96,53		96,53	18,69
Trouée	8,45		8,45	1,64
Total (surface en sylviculture)	488,35	28,23	516,58	100,00



BAALON

BP

FC Baàlon

MOUZAY

FC Quincy-Landzécourt

FD Juvigny
sur Loison

FC Quincy-Landzécourt

FD Woèvre

- | | | | |
|--|------------------------|--|---------------------------------|
| | Fourré de chêne | | Futaie épicéa / feuillus divers |
| | Gaulis de chêne | | Futaie d' épicéa scolytée |
| | Gaulis feuillus divers | | TSF de chêne en maturation |
| | Perchis de chêne | | TSF de chêne mûr |
| | Jeune futaie de chêne | | Trouée |
| | Jeune futaie mélangée | | En cours de régénération |
| | Futaie de chêne | | Route |

- **Types locaux de peuplements**

Code	Surface (Ha)	%
Futaie		
Futaie de chêne	2,40	0%
Futaie épicéa/feuillus divers	8,87	2%
Futaie épicéa	19,36	4%
Jeune futaie de chêne	17,11	3%
Jeune futaie mélangée	26,10	5%
Perchis de chêne	21,30	4%
Gaulis de chêne	11,18	2%
Gaulis feuillus divers	6,86	1%
Fourré de chêne	13,98	3%
Total futaies	127,16	25%
Ancien TSF		
TSF Chêne en maturation	338,95	66%
TSF Chêne mûr	30,77	6%
TSF en cours de régénération	11,25	2%
Trouée	8,45	2%
Total TSF	389,42	75%
TOTAL	516,58	100%

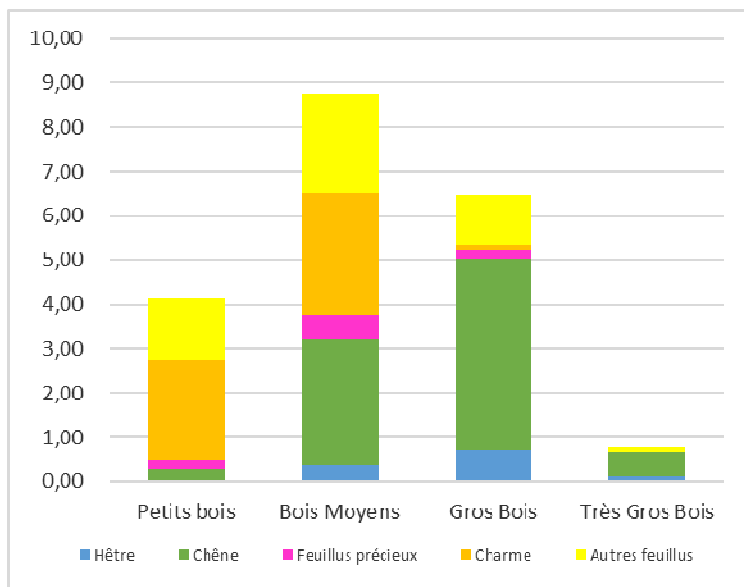
L'impact de la crise sanitaire subie par la forêt (scolytes sur épicéas) est visible. Les futaies d'épicéas roussissent et sèchent sur pied très rapidement.
Voir la carte des types locaux de peuplements.

1.2.2.2 Inventaires réalisés

Deux types d'inventaires ont été réalisés durant l'été 2018, sur l'ensemble de la forêt.
Dans un premier temps les peuplements issus de TSF ; inventaire systématique par placettes relascopiques temporaires d'une densité d'un point/ha.
Et un inventaire systématique par placette à surface fixe d'une densité d'un point/ha pour les peuplements en perchis feuillus et futaies résineuses.

Les cartes de la composition, des familles, du capital total et de la richesse en essences objectif sont présentées en annexe.

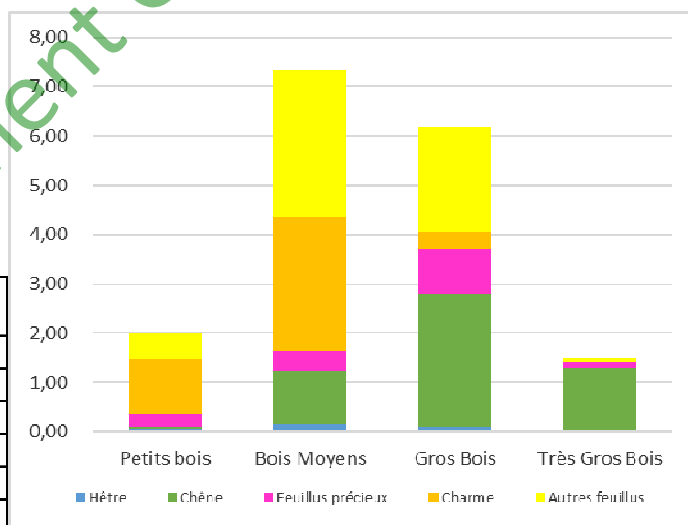
- **Peuplements de taillis sous futaie de chêne en maturation**



Peuplement le plus représenté dans cette forêt, caractérisé par une surface terrière de 4,30 m²/ha en chêne gros bois. Il est à noter une forte présence de feuillus divers et de charme principalement en structure bois moyens.

- **Peuplements de taillis sous futaie mûr**

ESSENCE	Petits bois	Bois Moyens	Gros Bois	Très Gros Bois	TOTAL
Hêtre	0,04	0,14	0,11	0,00	0,29
Chêne	0,07	1,07	2,68	1,29	5,11
Feuillus précieux	0,25	0,43	0,93	0,11	1,71
Charme	1,11	2,71	0,36	0,00	4,18
Autres feuillus	0,52	2,96	2,11	0,11	5,70
TOTAL	1,98	7,32	6,18	1,50	16,98



Caractérisé par une surface terrière de chêne de 2,68 m²/ha en gros bois et de 1,29 m²/ha en très gros bois, ce type de peuplement représente les parcelles déjà vieilles et prêtes à passer en régénération. Certains arbres ont déjà atteint leur diamètre d'exploitabilité. La surface terrière importante des autres feuillus et du charme ne doit pas être négligée pour le renouvellement de ces parcelles.

- **Peuplement d'épicéas scolytés**

Les parcelles 23, 24 et 25 sont composées d'épicéas fortement touchés par le scolyte. Leur surface terrière en épicéa est de 15,4 m²/ha. Les bois moyens représentent une part importante de la structure de ces parcelles. Une part non négligeable de feuillus divers est présente, elle pourra être utile pour assurer une régénération naturelle partielle de ces parcelles.

- **Jeune peuplement de chêne**

Ce type de peuplement englobe toutes les parcelles de fourré, gaulis et perchis de chêne (2, 10, 18, 22, 35, 36, 37 et 40a). Ces parcelles sont rarement composées majoritairement de l'essence objectif, il faut donc tenir compte de la proportion des autres feuillus pour définir les consignes lors des travaux sylvicoles.

1.2.2.3 Etat du renouvellement

- **Peuplements traités avec un suivi surfacique**

Bilan du groupe de régénération passé :

Les surfaces annoncées correspondent aux calculs issus du SIG comme indiqué au chapitre 1.1.2.

Surface prévue à régénérer par l'aménagement passé				57,10	
		Stock de régénération par essences du groupe de régénération (1)			
UG	Essences	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) H<= 50 cm (ha)	Classe 2 (installée) Régénération + 50 cm et inf. à 3 m de quantité suffisante, ou plantation de plus de 1 an (ha)	Classe 3 (régénération acquise) supérieure à 3 m de haut (ha)
35	Chêne sessile				10,7
37	Chêne sessile				11,8
40r	Chêne sessile				6,15
18	Chêne sessile			10,55	
43r	Chêne sessile		2,3		
11r	Chêne sessile	5,3			
39	Chêne sessile		10,3		
Total (1)		5,3	12,6	10,55	28,65
Total général (1) + (2)		5,3	12,6	10,55	28,65

Commentaire : toutes les parcelles classées dans le groupe de régénération dans l'aménagement précédent ont été entamées sauf la parcelle 11r. Les parcelles 35, 37 et 40r sont terminées depuis quelques années. La parcelle 18 a subi une coupe définitive il a peu, la régénération s'accroît doucement. Les parcelles 39 et 43r ont été entamées mais doivent être terminées dans les 5 ans à venir.

Bilan de la régénération à la date de l'aménagement	Surface (ha)	Parcelles concernées
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	39,2	35-37-40r-18
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	12,6	39-43r
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0	
Surface acquise (Sa) en régénération au cours de l'aménagement passé	28,65	35-37-40r
Dont : Sa du groupe de régénération	28,65	
Sa hors groupe de régénération	0	

Commentaires : les essences obtenues sont conformes à l'objectif fixé mais ne sont pas majoritaires.

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

1.3.1.1 Volumes de bois produits

Surface				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
6,30	35,30	399,36	81,92	522,88

- Tableau synthétique de la production moyenne

Production en surface terrière (m ² /ha/an)	Production en volume (m ³ /ha/an)
0,30	4,3

- Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés

Période	Volumes récoltés (m ³) (volume aménagement)							
	Régénération		Amélioration		Produits accidentels		Total	
	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé
2001-2015	770	470	958	1861		61	1789	2392
2001-2018	770	392	958	1551		51	1779	1994
<i>Vol. commercial</i>		392		1789		51		2232
Ecart %								
33,71								
12,09								

Soit **2 392 m³/an** et **4,63 m³/ha/an** pour la période officielle d'application de l'aménagement précédent, c'est-à-dire 34 % de plus que les prévisions.

Soit, en volume commercial, **2 232 m³/an** et **4,32 m³/ha/an** pour la période 2001-2018.

Les volumes réalisés dans le groupe de régénération sont plus faibles que ceux prévus, cela est dû au fait que toutes les parcelles prévues à régénérer ne sont pas terminées et certaines n'ont pas été entamées. Les volumes réalisés en amélioration sont plus élevés que ce qui était prévu. Les coupes ont été plus fortes dans certaines parcelles de taillis sous futaie afin de maîtriser le charme dont la dynamique a longtemps été sous-estimée.

1.3.1.2 Desserte forestière

- Etat de la voirie forestière

Type de desserte		Long totales (km)	Densité		Commentaire <i>Etat général</i> <i>Points noirs existants</i> <i>Rôle multi fonctionnel ?</i> <i>touristique, cynégétique</i>
			km / 100 ha	suffisante oui/non	
Routes forestières	revêtues	0	1,56	OUI	
	empierrées	8,18			Bon état (certaines portions abîmées)
	terrain nat.	0			
Autres routes participant à la desserte		0			

Les pistes et sommières servent principalement à l'exploitation des parcelles, leur longueur n'a pas été mesurée, mais elles constituent un réseau complémentaire non négligeable pour la desserte de la forêt.

La forêt est globalement bien desservie.

La forêt est parcourue par de nombreux cours d'eau, ce qui ne facilite pas la mobilisation des bois. Il y aura lieu de prévoir des modes de débardage alternatif. Dans tous les cas il faudra respecter les obligations relevant de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA n° 2006-1772).

La desserte figure sur la carte générale présentée page 5.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Surface				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		0,00	522,88	0,00	522,88

- Statuts réglementaires et zonages existants

La forêt est concernée sur sa totalité par deux ZNIEFF de type n°1 :

- *Forêt de Woëvre et gîte à chiroptère de Mouzay* (identifiant national 410008832) qui s'étend sur une surface de 3 244,21 ha et concerne les communes de Mouzay, Louppy-sur-Loison, Quincy-Landécourt, Stenay, Baâlon, Lion-devant-Dun, Murvaux, Juvigny-sur-Loison et Brandeville. 40 espèces déterminantes et 1 espèce confidentielle ont été recensées (annexe 5).
- *Prairies et gravières de Milly à Mouzay* (identifiant national 410010381) s'étend sur une surface de 923,72 ha et concerne les communes de Mouzay, Sassey-sur-Meuse, Lion-devant-Dun et Milly-sur-Bradon. Elle recense une trentaine d'espèces déterminantes (annexe 6).

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Surface				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		522,88	0,00	0,00	522,88

1.3.3.1 Accueil et paysage

- **Classements réglementaires**

Sans objet

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

Sans objet

- **Equipements structurants existants par sites**

Sans objet

- **Sensibilités paysagères**

Sans objet

1.3.3.2 Ressource en eau potable

Sans objet

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Sans objet

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux – constats Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
Production (ligneuse et non ligneuse)	
Les stations forestières présentes ont un bon potentiel de production et sont favorables soit au chêne sessile soit au hêtre.	L'objectif de production de bois d'œuvre feuillu sera poursuivi. L'essence objectif sera le chêne sessile en fonction de la station et du peuplement en place.
Certaines parcelles sont vieillissantes (gros bois de chêne mûrs) et ont pour essence objectif le chêne sessile qui nécessite des travaux sylvicoles fréquents.	La poursuite des régénérations entamées et la mise en régénération d'autres parcelles permettront un renouvellement des peuplements afin d'assurer une gestion durable et cohérente de la forêt
De par son assise géologique et sa composition stationnelle, la forêt communale est composée à 66% de sols qui présentent des sensibilités au tassement.	Les techniques sylvicoles (cloisonnements), d'exploitation (orientation des arbres, matériels et époque de débardage) devront tenir compte de cette contrainte forte.
Fonction écologique	
L'enjeu est reconnu par la présence de gîtes à chiroptères.	Les arbres à cavités seront conservés lors des opérations de martelage.
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
L'affouage se pratique sur toute la forêt et représente une bonne partie du volume martelé chaque année.	Il est nécessaire de maintenir ce droit en assurant un certain volume annuel dans les limites sylvicoles de ce que peut fournir la forêt.
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt (ex: foncier, pastoralisme, cynégétique, incendies, équilibre faune-forêt, dépérissement)	
Les épicéas dépérissent suite à des attaques massives de scolytes.	Les peuplements touchés seront régénérés, éventuellement en introduisant de nouvelles essences pour tenir compte des changements climatiques.

2.2 Divisions

Sans objet

2.3 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.3.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé (ha)
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	516,58	522,43
Sous-total : surface en sylviculture	516,58	522,43
Hors sylviculture	6,30	
Total : surface retenue pour la gestion	522,88	522,43

2.3.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus pour les tiges de qualité B/C						
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Stations concernées
Chêne sessile		516,58	180	70	Hêtre, feuillus précieux, charme	II-IV-V-VI-VII-VIII
Total surface en sylviculture		516,58				

Bien que l'essence objectif retenue soit le chêne sessile, car le plus adapté aux stations, le mélange des essences sera favorisé au maximum.

L'accompagnement du charme sera encouragé tout en maintenant cette essence dans un rôle cultural.

2.4 Objectifs de renouvellement

2.4.1 Futaie régulière : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- Bilan de la régénération menée au cours de l'aménagement précédent

Le bilan a été décrit précisément au chapitre 1.2.2.3.

Document ONF

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

	Surface (ha)	Parcelles concernées
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie (<i>participe à Sd et Sv</i>)	28,23	22,23,24,25
Surface dont les peuplements atteindront les critères maximaux d'exploitabilité pendant la période (<i>participe à Sd et Sv</i>)	0	
Surface dont les peuplements atteindront pendant la période les critères optimaux d'exploitabilité ou qui ne peuvent plus gagner à vieillir (<i>participe à Sd</i>)	30,77	21,11,9
Surface dont les peuplements n'atteindront que les critères minimaux d'exploitabilité pendant la période (<i>participe à Sd</i>)	34,02	3,5,8
Surface ayant déjà fait l'objet d'une coupe de régénération (<i>participe à Sv</i>)	24,33	22,23,24,39,43

Commentaire : La surface disponible témoigne de l'abondance de parcelles de TSF dans lesquelles une forte proportion de tiges sont arrivées à maturité à laquelle s'ajoute les peuplements d'épicéas ayant une courte durée de survie suite aux attaques de scolytes. Pour faire face à cet afflux de peuplements à courte durée de survie, l'effort de régénération retenu sera supérieur à la surface d'équilibre.

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)	Surface (ha)
Surface disponible (Sd)	93,02
Contrainte de vieillissement (Sv)	52,56
Surface d'équilibre (Se)	57,40
Surface du groupe de régénération (GR)	83,72
Surface à ouvrir (So)	40,53
Surface à terminer (St)	62,21
Surface à reconstituer (S _{rec})	11,06
Surface de régénération à acquérir (Sa) y compris reconstitution	73,27

* la surface d'équilibre est calculée en ne tenant compte que de la surface traitée en futaie régulière. Les surfaces hors sylviculture ou en futaie irrégulière ne rentrent pas dans le calcul.

Au sein des parcelles scolytées, des trouées existent déjà. Elles ont été plantées en chêne pour certaines ou ont été colonisées par des semis d'essences diverses. Ces surfaces, incluses dans le groupe de régénération ont été considérées comme à reconstituer.

2.4.3 Evolution des essences

- Répartition des essences en % du couvert (au sein de la surface boisée)

Essence	Actuelle	à l'issue de l'aménag ^t	Tendance à long terme
Chêne sessile	32%	18%	34%
Chêne pédonculé		24%	6%
Charme	24%	20%	13%
Hêtre	5%	4%	2%
Tilleul	16%	13%	15%
Autres Feuillus	10%	8%	12%
Feuillus précieux	6%	13%	18%
Epicéa commun	7%	0%	0%

Commentaire : La proportion de chêne, notamment de chêne sessile, recherchée à long terme est plus élevée. Cette modification devrait se faire au gré des régénérations au sein desquelles le chêne sessile sera favorisé. Cette essence est en effet plus rustique et plus résistante aux changements climatiques annoncés.

Le charme, qui représente actuellement une part importante du couvert sera amené à diminuer. Les feuillus durs (érable champêtre...) et les feuillus tendres (tilleul, bouleaux, saules, tremble) pourront augmenter pour favoriser le mélange. Les feuillus précieux, seront favorisés.

L'épicéa tend à disparaître suite à la crise scolyte, de plus cette essence n'est pas adaptée au changement climatique à venir.

L'évolution rapide du climat actuel et les incertitudes sur son évolution rendent ce tableau assez incertain.



BAALON

BP

FC Baâlon

MOUZAY

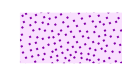
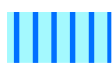
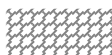
FD Woèvre

FC Quincy-Landzécourt

FD Juvigny
sur Loison

FC Quincy-Landzécourt

FC Juvigny sur Loison

- | | |
|--|--|
|  Groupe d'amélioration feuillus |  Groupe de régénération, parcelles à entamer et ne pas terminer |
|  Groupe d'amélioration jeunesse |  Groupe de régénération, parcelles à entamer et à terminer |
|  Groupe d'amélioration taillis sous futaie |  Groupe de régénération, parcelles entamées à terminer |
|  Groupe de préparation |  Non boisé |

2.5 Classement des unités de gestion

- Constitution des groupes d'aménagement

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Parcelles	UG	Surface totale retenue pour la gestion (ha)	Surface par groupe (ha)
Régénération	REGEp	21	u	10,45	83,72
	REGET	11	u	10,34	
		19	u	9,98	
		25	u	13,45	
	REGT	23	u	10,49	
		24	u	13,13	
		39	u	9,95	
		43	b	5,93	
Amélioration 1 rotation 10 ans	AMETS	1	u	9,08	300,30
		4	u	11,39	
		6	u	9,88	
		7	u	11,34	
		9	u	10,90	
		12	u	11,24	
		13	u	10,35	
		14	u	10,14	
		15	u	10,17	
		16	u	10,66	
		17	u	10,29	
		20	u	10,78	
		26	u	13,55	
		27	u	11,14	
		28	u	11,70	
		29	u	12,31	
		30	u	12,22	
		31	u	13,27	
		32	u	14,02	
		33	u	13,92	
		34	u	10,30	
		38	u	12,48	
		41	u	7,63	
		42	u	11,79	
		43	a	4,61	
		44	u	11,05	
		45	u	14,09	

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Parcelles	UG	Surface totale retenue pour la gestion (ha)	Surface par groupe (ha)
Amélioration 2 rotation 8 ans	AMEFF	2	u	19,16	48,91
		10	u	10,70	
		22	u	13,22	
		40	a	5,83	
Jeunesse	AMEJ	18	u	10,29	49,63
		35	u	10,51	
		36	u	10,79	
		37	u	11,18	
		40	b	6,86	
Prépa	PREP	3	u	12,96	34,02
		5	u	10,25	
		8	u	10,81	
Sous total : surface en sylviculture				516,58	
Hors sylviculture (autres)	HSY			6,30	6,30
Total : surface retenue pour la gestion				522,88	

- Cas des groupes de régénération**

	Parcelle ou UG	Surface totale (ha)	Surface à reconsti- tuer (ha)	Surface à ouvrir (ha)	Surface à terminer (ha)	Motif majeur du classement en régéné- ration
Unités de gestion ouvertes à terminer (S1)	23u	10,49	1,61		8,88	Epicéas scolytés
	24u	13,13	5,76		7,37	Epicéas scolytés
	39u	9,95			9,95	
	43b	5,93			5,93	
Unités de gestion à ouvrir et à terminer (S3)	25u	13,45	3,69	9,76	9,76	Epicéas scolytés
	11u	10,34		10,34	10,34	
	19u	9,98		9,98	9,98	
Unités de gestion à ouvrir sans les terminer (S4)	21u	10,45		10,45		
Total		83,72	11,06	40,53	62,21	

- Précisions sur les groupes**

Le **groupe jeunesse** concerne les parcelles régénérées au cours des aménagements précédents. Dans ces parcelles les actions principales se feront sous forme de travaux sylvicoles. Puis elles rentreront en phase de production et les interventions se feront sous forme d'éclaircies.

Le **groupe de régénération** est composé de huit parcelles, certaines déjà entamées seront donc terminées très prochainement (39u et 43b), d'autres seront à entamer et à terminer (11 et 19) pendant la période d'application de l'aménagement. En ce qui concerne les parcelles 23, 24 et 25, les peuplements d'épicéa fortement impactés par la crise scolyte ont déjà subi des coupes sanitaires très fortes. C'est pourquoi les parcelles 23 et 24 sont considérées comme déjà ouvertes. Au sein de ces parcelles, des trouées existent déjà et sont soit plantées en chêne sessile (parcelle 25) soit ensemencées en feuillus divers. Ces trouées dans lesquelles des travaux seront nécessaires ont été considérées comme à reconstituer. Le peuplement d'épicéa restant dans ces parcelles sera récolté en une ou deux coupes. La parcelle 21 sera également renouvelée mais pour ne pas provoquer un déséquilibre elle ne sera entamée qu'en fin de période.

Le **groupe de préparation** regroupe les parcelles ayant des diamètres élevés et qui pourraient être mises en régénération dans le prochain aménagement.

Le **groupe d'amélioration feuillue** regroupe les autres parcelles. Celles-ci seront parcourues par des coupes régulières pour permettre au chêne de croître dans de bonnes conditions.

Les rotations indiquées sont parfois légèrement modifiées afin de permettre de regrouper des coupes dans le cas des ventes et d'étaler les recettes.

2.6 Programme d'actions

2.6.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

L'intégrité foncière de la propriété forestière n'est pas menacée.

2.6.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

- **Documents de référence à appliquer**

Pour les chênes on se référera au Guide des sylvicultures - chênaies continentales (2008)

Pour les autres essences on se référera à la Directive Régionale d'Aménagement (2006)

2.6.2.1 Coupes

	Amel TSF
	Prépa
	Jeunesse
	Régénération
	Scolyte
	Travaux

UG	Dernière coupe	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
1u	2015																				
2u	2011																				
3u	2011																				
4u	2015																				
5u	2006																				
6u	2010																				
7u	2011																				
8u	2011																				
9u	2012																				
10u	2018																				
11u	2013																				
12u	2013																				
13u	2013																				
14u	2010																				
15u	2014																				
16u	2014																				
17u	2015																				
18u	2017																				
19u	2007																				
20u	2007																				
21u	2007																				
22u	2018																				
23u	2018																				
24u	2018																				
25u	2018																				
26u	2016																				
27u	2016																				

UG	Dernière coupe	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
28u	2007																				
29u	2008																				
30u	2008																				
31u	2007																				
32u	2017																				
33u	2007																				
34u	2013																				
35u	2008																				
36u	2008																				
37u	2013																				
38u	2009																				
39u	2019																				
40a	2008																				
40b	2011																				
41u	2014																				
42u	2011																				
43a	2009																				
43b	2019																				
44u	2019																				
45u	2016																				

• Cas des coupes programmables par année

Années	Unité de gestion UG	Classement	Type de peuplement RECPREV	Code coupe	S totale UG (ha)	S à parcourir (ha)	G/ha	G tot	Vol/ha	Vol. tot.
2020	14u	AMETS	C FCH M 2	ACI	10,14	10,14	4,3	43,4	57	580
	5u	PREP	C CHF G 2	APR	10,25	10,25	3,2	32,6	45	460
	28u	AMETS	C CHF M 2	ACI	11,70	11,7	4,3	50,1	57	670
	29u	AMETS	C CHF M 2	ACI	12,31	12,31	4,3	52,7	57	705
2021	22u	AMEFF	F EPC M 3	AS	13,22	6,51	5,1	33,3	63	412
	24u	REGT	F EPC M X	RA	13,13	7,37	15,0	110,6	181	1 334
	23u	REGT	F EPC M X	RA	10,49	8,88	18,6	165,1	228	2 025
	25u	REGET	F EPC M X	RA	13,45	9,76	13,7	134,1	168	1 641
	20u	AMETS	C FCH M 2	ACI	10,78	10,78	4,3	46,1	57	617
	2u	AMEFF	F FCH P 3	AI	19,16	19,16	1,3	24,9	29	556
2022	8u	PREP	C CHF G 2	APR	10,81	10,81	3,2	34,6	45	486
	6u	AMETS	C FCH M 2	ACI	9,89	9,89	4,3	42,3	57	566
	7u	AMETS	C FCH M 2	ACI	11,34	11,34	4,3	48,5	57	649
	3u	PREP	C FCH M 2	APR	12,96	12,96	3,2	41,2	45	581
2023	13u	AMETS	C FCH M 2	ACI	10,35	10,35	4,3	44,3	57	592
	9u	AMETS	C FCH M 2	ACI	10,90	10,9	4,3	46,7	57	624
	12u	AMETS	C CHF M 2	ACI	11,24	11,24	4,3	48,1	57	643
	30u	AMETS	C CHF M 2	ACI	12,22	12,22	4,3	52,3	57	699
	31u	AMETS	C CHF M 2	ACI	13,27	13,27	4,3	56,8	57	760
2024	15u	AMETS	C FCH M 2	ACI	10,17	10,17	4,3	43,5	57	582
	34u	AMETS	C CHF M 2	ACI	10,30	10,3	4,3	44,1	57	590
	16u	AMETS	C FCH M 2	ACI	10,66	10,66	4,3	45,6	57	610
	33u	AMETS	C FCH M 2	ACI	13,92	13,92	4,3	59,6	57	797
2025	1u	AMETS	C FCH M 2	ACI	9,08	9,08	4,3	38,9	57	520
	17u	AMETS	C FCH M 2	ACI	10,29	10,29	4,3	44,0	57	589
	10u	AMEFF	F FCH P 3	AI	10,70	10,7	1,4	15,1	31	327
	4u	AMETS	C CHF M 2	ACI	11,39	11,39	4,3	48,7	57	652
	38u	AMETS	C FCH M 2	ACI	12,48	12,48	4,3	53,4	57	714
2026	43a	AMETS	C FCH M 2	ACI	4,60	4,6	4,3	19,7	57	263
	27u	AMETS	C CHF M 2	ACI	11,14	11,14	4,3	47,7	57	638
	42u	AMETS	C CHF M 2	ACI	11,79	11,79	4,3	50,5	57	675
	26u	AMETS	C CHF M 2	ACI	13,55	13,55	4,3	58,0	57	776
	45u	AMETS	C FCH M 2	ACI	14,09	14,09	4,3	60,3	57	807
2027	41u	AMETS	C FCH M 2	ACI	7,63	7,63	4,3	32,7	57	437
	22u	AMEFF	F FCH M 3	AI	13,22	13,22	2,1	27,2	28	365
	32u	AMETS	C FCH M 2	ACI	14,02	14,02	4,3	60,0	57	803
2028	35u	AMEJ	F FCH P 3	E1	10,51	10,51	2,1	22,5	26	277
	36u	AMEJ	F FCH P 3	E1	10,79	10,79	2,1	23,1	26	284
2029	2u	AMEFF	F FCH P 3	AI	19,16	19,16	2,0	37,9	29	563
	40a	AMEFF	F FCH M 3	E1	5,83	5,83	1,4	8,2	31	178
	44u	AMETS	C FCH M 2	ACI	11,05	11,05	4,3	47,3	57	633

Années	Unité de gestion UG	Classement	Type de peuplement RECPREV	Code coupe	S totale UG (ha)	S à parcourir (ha)	G/ha	G tot	Vol/ha	Vol. tot.
2030	28u	AMETS	C CHF M 2	ACI	11,70	11,7	4,3	50,3	59	692
	29u	AMETS	C CHF M 2	ACI	12,31	12,31	4,3	52,9	59	728
	14u	AMETS	C FCH M 2	ACI	10,14	10,14	4,3	43,6	59	600
	5u	PREP	C CHF G 2	APR	10,25	10,25	3,2	32,8	45	457
2031	20u	AMETS	C FCH M 2	ACI	10,78	10,78	4,3	46,4	59	638
2032	8u	PREP	C CHF G 2	APR	10,81	10,81	3,2	34,6	45	482
	6u	AMETS	C FCH M 2	ACI	9,89	9,89	4,3	42,5	59	585
	7u	AMETS	C FCH M 2	ACI	11,34	11,34	4,3	48,8	59	671
	3u	AMETS	C FCH M 2	APR	12,96	12,96	3,2	41,5	45	578
2033	30u	AMETS	C CHF M 2	ACI	12,22	12,22	4,3	52,5	59	723
	31u	AMETS	C CHF M 2	ACI	13,27	13,27	4,3	57,1	59	785
	13u	AMETS	C FCH M 2	ACI	10,35	10,35	4,3	44,5	59	612
	10u	AMEFF	F FCH P 3	AI	10,70	10,7	1,8	19,4	30	322
	9u	AMETS	C FCH M 2	ACI	10,90	10,9	4,3	46,9	59	645
	12u	AMETS	C CHF M 2	ACI	11,24	11,24	4,3	48,3	59	665
2034	35u	AMEJ	F FCH P 3	AI	10,51	10,51	2,3	24,3	28	291
	15u	AMETS	C FCH M 2	ACI	10,17	10,17	4,3	43,7	59	602
	34u	AMETS	C CHF M 2	ACI	10,30	10,3	4,3	44,3	59	609
	16u	AMETS	C FCH M 2	ACI	10,66	10,66	4,3	45,8	59	631
	36u	AMEJ	F FCH P 3	AI	10,79	10,79	2,3	24,9	28	299
	33u	AMETS	C FCH M 2	ACI	13,92	13,92	4,3	59,9	59	823
2035	1u	AMETS	C FCH M 2	ACI	9,08	9,08	4,3	39,0	59	537
	22u	AMEFF	F FCH M 3	AI	13,22	13,22	2,5	33,4	32	425
	17u	AMETS	C FCH M 2	ACI	10,29	10,29	4,3	44,2	59	609
	4u	AMETS	C CHF M 2	ACI	11,39	11,39	4,3	49,0	59	674
	38u	AMETS	C FCH M 2	ACI	12,48	12,48	4,3	53,7	59	738
2036	27u	AMETS	C CHF M 2	ACI	11,14	11,14	4,3	47,9	59	659
	26u	AMETS	C CHF M 2	ACI	13,55	13,55	4,3	58,3	59	801
	43a	AMETS	C FCH M 2	ACI	4,60	4,6	4,3	19,8	59	272
	42u	AMETS	C CHF M 2	ACI	11,79	11,79	4,3	50,7	59	697
	45u	AMETS	C FCH M 2	ACI	14,09	14,09	4,3	60,6	59	833
2037	2u	AMEFF	F FCH P 3	AI	19,16	19,16	2,1	40,8	31	584
	32u	AMETS	C FCH M 2	ACI	14,02	14,02	4,3	60,3	59	829
	40a	AMEFF	F FCH M 3	AI	5,83	5,83	1,8	10,6	30	175
	41u	AMETS	C FCH M 2	ACI	7,63	7,63	4,3	32,8	59	451
2039	44u	AMETS	C FCH M 2	ACI	11,05	11,05	4,3	47,5	59	654
Total					878,51	860,74		3549,2		48 055

- **Cas des coupes programmables par périodes pluriannuelles**

Années	Unité de gestion UG	Classement	Type de peuplement RECPREV	Code coupe	S totale UG (ha)	G/ha	G tot.	Vol/ha	Vol. tot.
Période 1 2020-2024	11u	REGET	C FCH G X	RE	10,34	4,0	41,7	55	570
	19u	REGET	C FCH G X	RE	9,98	4,0	40,2	55	550
	39u	REGT	C FCH G X	RS	9,95	7,7	76,3	97	969
	43b	REGT	C FCH G X	RS	5,93	7,3	43,4	99	587
Période 2 2025-2029	11u	REGET	C FCH G X	RS	10,34	4,8	49,3	65	674
	19u	REGET	C FCH G X	RS	9,98	4,8	47,6	65	650
	39u	REGT	C FCH G X	RD	9,95	6,1	60,3	81	808
	43b	REGT	C FCH G X	RD	5,93	8,1	47,9	108	642
Période 3 2030-2034	11u	REGET	C FCH G X	RS	10,34	5,5	57,1	75	776
	19u	REGET	C FCH G X	RS	9,98	5,5	55,1	75	749
	21u	REGEF	C FCH G X	RE	10,45	4,0	42,1	55	576
Période 4 2035-2039	11u	REGET	C FCH G X	RD	10,34	6,0	62,4	83	860
	19u	REGET	C FCH G X	RD	9,98	6,0	60,2	83	830
	21u	REGEF	C FCH G X	RS	10,45	4,8	49,8	65	681
Total					133,94		733,3		9 922

- **Règles de culture**

Groupe de régénération :

Parcelles 11 et 19 : la première coupe consistera à diminuer la surface terrière, pour apporter de la lumière et permettre à des semis de se développer. Il faudrait également pour cela prélever les charmes qui concurrencent les semenciers et couper les gros bois ayant des problèmes sanitaires. Les coupes suivantes devront respecter le même schéma. Il ne faudra pas négliger un diagnostic de régénération afin d'évaluer la dynamique de régénération naturelle de ces parcelles.

Parcelle 21 : la première coupe aura lieu en fin d'aménagement. Les consignes sont les mêmes que pour les parcelles entrées en régénération en début d'aménagement.

Parcelles 39 et 43b : les prochaines coupes seront une secondaire puis une définitive. Ne pas tarder à terminer ces parcelles ouvertes depuis quelques années déjà.

Parcelles 23 et 24 : ces parcelles ont déjà subi des coupes sanitaires suite à la crise scolyte. Au vu des dernières constatations, ces deux parcelles vont subir une coupe rase dans les 2 prochaines années.

Parcelle 25 : cette parcelle subira également une coupe rase dans les 2 ans afin d'évacuer rapidement les épicéas morts sur pied. Les feuillus divers en mélange dans le peuplement pourront être conservés pour favoriser la diversité future et maintenir une ambiance boisée.

Groupe jeunesse :

Les parcelles 35 et 36 vont entrer en phase de production d'ici 10 ans et vont donc subir une coupe de première éclaircie. Les coupes auront lieu ensuite tous les 6 ans. Elles seront régulières, il faudra également privilégier le mélange d'essences.

Parcelle 22 : une coupe sanitaire pour éliminer tous les épicéas restant doit être faite dans les 2 ans au même moment que les parcelles 23, 24 et 25. Ensuite tous les 8 ans auront lieu des coupes d'amélioration.

Groupe d'amélioration :

Groupe principal de la forêt, composé des peuplements « adultes » en maturation, qui ne seront pas régénérés dans les 20 ans à venir. Les consignes sont proches, quel que soit le type de peuplement. Le charme constituera la principale essence récoltée. Les tiges gênant les houppiers de chêne seront récoltées en priorité. Les très gros bois de chêne pourront également être récoltés si leur qualité risque de se dégrader.

Groupe de préparation :

Le travail à réaliser est très proche des parcelles en amélioration. Les consignes de martelage intègrent une surface terrière objectif et un niveau de prélèvement souhaité. Le but est d'éliminer les tiges à fort pouvoir envahissant et de garder un maximum de semenciers, pour assurer un potentiel de régénération suffisant lors de la mise en régénération dans le prochain aménagement.

- **Volume présumé récoltable**

Groupe ou Type de coupe	Surface (ha)	Surface terrière à récolter		Volume bois commercial à récolter (tige + houppier + taillis)	
		m ² /an	m ² /ha/an	m ³ /an	m ³ /ha/an
Régénération	83,72	57,2	0,68	746	8,91
Amélioration 1 rotation 10 ans	300,30	130,9	0,44	1777	5,92
Amélioration 2 rotation 8 ans	48,91	12,5	0,26	195	3,99
Jeunesse	49,63	4,7	0,10	58	1,16
Prépa	34,02	8,8	0,26	123	3,62
Totaux	516,58	214,1	0,41	2899	5,61

- **Mode de suivi de la récolte**

L'indicateur de référence du suivi technique sera la surface terrière.

2.6.2.2 Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

L'entretien courant des routes devra être réalisé régulièrement.

2.6.2.3 Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé						
5CHS1	Amélioration du chêne sessile, concurrence vive - interventions ponctuelles	35u-36u	21,3	1 entretien de cloisonnement et 1 nettoyage-dépressage	920	19 596	E
1CHX1	Régénération naturelle des chênes sessile et pédonculé, concurrence vive	40b-18u	17,15	3 entretiens de cloisonnement et 3 dégagements	3223	55 274	I
5CHS1	Amélioration du chêne sessile, concurrence vive - interventions ponctuelles	37u	11,18	1 entretien cloisonnement et 2 nettoiemnts-dépressage	1811	20 247	E
1CHX1	Régénération naturelle des chênes sessile et pédonculé, concurrence vive	39u-43b	15,88	3 entretiens de cloisonnements et 4 dégagements	4145	65 823	I
1CHX1	Régénération naturelle des chênes sessile et pédonculé, concurrence vive	11u-19u	20,32	1 ouverture de cloisonnement, 3 entretiens et 4 dégagements	4444	90 302	I
1CHX1	Régénération naturelle des chênes sessile et pédonculé, concurrence vive	21u	10,45	1 ouverture de cloisonnement et 1 dégagement	1221	12 759	I
3CHX1	Renouvellement en chêne sessile par plantation de placeaux et entretien	23u-24u-25u	33,38	Implantation de 40 placeaux/ha et plantation de 9 plants par placeaux de chêne sessile, érable et merisier. 5 dégagements et 2 entretiens de cloisonnements	3000	100 140	I
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						364 142	
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						18 207	

Commentaire : les travaux de plantation par placeaux dans les parcelles 23, 24 et 25 devront être mis en place 3 à 4 ans après la coupe rase, afin de laisser le temps à la dynamique naturelle de s'exprimer. Un diagnostic de régénération sera réalisé au bout de ces trois ou quatre ans. Il permettra d'évaluer si la régénération naturelle présente comporte des semis d'avenir et de mieux doser les besoins en plantation. Si un déséquilibre sylvo-cynégétique est observé au cours des prochaines années il faudra penser à protéger les plans avec du répulsif à base de laine de mouton.

2.6.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

2.6.3.1 Biodiversité courante

La diversité des essences est une première mesure favorisant la biodiversité.

Dans le cadre de la protection des sols, il est indispensable d'installer un réseau de cloisonnements d'exploitation permanent et bien matérialisé sur tous les sols fragiles.

Les contraintes réglementaires en matière de protection des captages d'eau seront respectées. Le gestionnaire devra porter une attention particulière à la protection des berges et des lits des cours d'eau en évitant les passages des engins forestiers et les dépôts des rémanents d'exploitation.

En dehors des situations présentant un risque sanitaire ou un risque pour le public fréquentant les forêts, une trame d'arbres morts, creux, très vieux ou d'essences rares sera conservée sur la forêt.

Ces arbres pourront être nettement matérialisés (peinture, plaquettes...).

Conformément aux notes en vigueur et sauf mention spécifique, les rémanents dont le diamètre est inférieur ou égal à 7 cm seront laissés sur le parterre de la coupe.

En futaie régulière, l'exportation totale des rémanents à destination de la filière bois énergie est possible lors de la première éclaircie puis lors de la coupe d'ensemencement. En futaie irrégulière, l'exportation est possible tous les 60 ans. Dans tous les cas, le suivi de ces exportations sera consigné au sommier de la forêt.

On ne cherchera pas systématiquement à regarnir les plantations ni compléter les régénérations naturelles.

Les arbustes et le sous-étage en général seront favorisés, notamment en évitant les densités trop importantes du peuplement principal et en soignant le martelage et l'exploitation.

Le lierre ne doit pas être éliminé. Non seulement il n'étouffe pas les arbres (sauf arbres peu vigoureux et déjà dépérissant), mais il a un rôle important dans l'équilibre biologique général de la forêt.

Plus généralement parlant, une bonne adaptation des essences aux stations, une sylviculture dynamique favorisant une bonne forme des arbres et fournissant de la lumière au sous-étage, ainsi que le mélange des essences garantiront une meilleure stabilité physique et écologique de la forêt. Ces mesures favorisent le développement d'une végétation diversifiée et adaptée aux besoins des cervidés. Elles concourent ainsi à l'atteinte de l'équilibre forêt gibier.

2.6.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

2.6.4.1 Accueil et paysage

La prise en compte du paysage correspondant à de bonnes pratiques sylvicoles est intégrée dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte courante du paysage (impact des cloisonnements sylvicoles, forme et taille des plages de régénération, maintien d'îlots temporaires, lisières et zones de transition...).

- **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

Les coupes et travaux seront réalisés avec soin. Une attention particulière sera portée pour les parcelles visibles depuis l'extérieur de la forêt : implantation judicieuse des cloisonnements d'exploitation et sylvicoles, maintien et gestion des lisières dans les axes de vision...

2.6.4.2 Ressource en eau potable

La forêt constitue un réservoir d'eau potable important. Il est donc nécessaire de prendre toutes précautions pour garder à cette ressource sa qualité. Le respect de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA 2006-1772) est impératif.

2.6.4.3 Chasse – Pêche

- **Etat des lieux**

Le mode de chasse le plus pratiqué est la battue. Le lot est loué à la société de chasse « Les amis de la Maissonnette », dont M. LOLLIER Michel est le président, pour un montant de 13 684,87 € / an soit 26,17 € / ha/an.

Il n'y a pas de territoire mis en réserve.

Le schéma départemental de gestion cynégétique (SGDC) a été approuvé par le Préfet en date du 29/05/2019.

- **Principales caractéristiques des activités de chasse.**

Les attributions de sanglier sont en moyenne de 36 animaux/an. Celles de chevreuil s'élèvent à 10 animaux/an et celles de cerf à 2 animaux/an. Les taux de réalisation atteignent respectivement 86 %, 82% et 67 % en moyenne.

La chasse permet de maintenir les populations à des niveaux acceptables pour la forêt.

Les attributions et résultats détaillés des dernières années sont présentés en annexe.

- **Programme d'actions Chasse - Pêche**

Conscient qu'une gestion adaptée permet de diminuer la pression du gibier sur les peuplements, un plan d'actions relatif à l'amélioration de l'habitat est retenu. L'objectif est de répartir la pression du gibier sur l'ensemble de la forêt en évitant sa concentration sur les seules zones sensibles. En cas de déséquilibre forêt gibier avéré, ces actions seront accompagnées de l'augmentation des prélèvements visant à permettre un retour rapide à l'équilibre.

Les principales actions retenues concernent :

- la mise en œuvre d'une sylviculture dynamique conforme aux orientations des guides.
- le non reboisement des vides de moins de 50 ares au sein des régénérations et des petites trouées de moins de 1 ou 2 ha dans les peuplements en amélioration.
- l'élargissement des emprises des routes revêtues et empierrées, par ailleurs favorable à l'assainissement de ces infrastructures.
- le fauchage tardif des accotements, également favorable à la biodiversité (flore et faune).
- la gestion dynamique des ripisylves.
- la recherche de lisières étagées, par ailleurs favorables à la biodiversité de ces milieux (flore et faune).
- les interventions précoces de type détourage en faveur des fruitiers avant la sortie de phase de compression du reste du peuplement.
- une sylviculture de détourage adaptée aux essences concernées.
- l'introduction d'essences fruitières autochtones dans les plantations au titre de la biodiversité.
- l'implantation et l'entretien des cloisonnements sylvicoles et d'exploitation conformément aux directives en vigueur.
- une gestion adaptée des zones non productives en valorisant et recépant le recru naturel.

On veillera tout particulièrement à privilégier la quiétude aux abords des aménagements destinés à l'amélioration du milieu et à ne pas profiter des aménagements localisés pour y aménager des postes d'affûts et / ou des miradors qui les rendraient rapidement inopérants.

2.6.4.4 Droits d'usage et affouage

- **Etat des lieux**

Il n'y a pas de droits d'usage sur cette forêt.

L'affouage est le droit personnel reconnu aux habitants de la commune qui remplissent certaines conditions à bénéficier en nature des produits ligneux des forêts de la collectivité pour la satisfaction de leurs besoins en bois de chauffage, ceci dans la limite sylvicole de ce que peut fournir la forêt sur un état d'assiette annuel.

Par extension, c'est le nom donné à la coupe ou à la portion de coupe dont les produits sont destinés aux affouagistes ainsi qu'aux produits eux-mêmes.

A l'heure actuelle, l'affouage est important et a représenté 38% du volume martelé sur la période 2004-2016, soit environ 958 m³/an (1 368 stères).

- **Programme d'actions Affouage**

Le programme des coupes prévu permet de satisfaire les besoins en affouages de la commune. Il a été construit de façon à garantir au moins 1 200 stères par an qui pourraient être délivrés. Pour limiter les risques de dégâts aux semis ou aux plants faits lors de l'abattage ou du débardage, il est préférable d'éviter la délivrance des coupes de régénération.

2.6.4.5 Richesses culturelles

Dans la parcelle 39 il existe un monument en mémoire à 7 maquisards assassinés par l'ennemi le 4 août 1944 en forêt de Mouzay. Chaque année une cérémonie à lieu autour de ce monument.

- **Etat des lieux**

Il est à noter que l'ensemble des travaux d'aménagement entraînant des terrassements (création de routes, de places de retournement, de poses de réseaux, etc. ...) dans les environs de sites archéologiques devront être soumis pour avis au Service Régional de l'Archéologie.

Conformément au code du patrimoine et à l'arrêté de zonage archéologique SGAR n° 2003-245 en fonction en date du 7 juillet 2003, les travaux forestiers susceptibles d'affecter le sol sur plus de 3000 m² et 50 cm de profondeur, réalisés sur les territoires des communes de Mouzay, Bâalon et Stenay, sont soumis à déclaration préalable à la DRAC.

Par ailleurs toute découverte de quelque ordre que ce soit (vestige, structure, objet, monnaie...) doit être signalée immédiatement au Service Régional de l'Archéologie de Lorraine soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie et de la Préfecture, en application des articles L 531-14 à L 531-16 du Code du Patrimoine.

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

Une attention toute particulière sera observée lors des travaux d'exploitation notamment dans les parcelles où de nombreux vestiges archéologiques ont été répertoriés. Tout passage d'engins lourds est interdit sur ces zones, les arbres abattus seront câblés hors des secteurs à risques.

2.6.5 Programme d'actions CONTRE LES RISQUES NATURELS

Sans objet.

2.6.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

2.6.6.1 Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires :**

Il est défendu à toutes les personnes autres que les propriétaires de terrains boisés ou non, ou autres que les ayants droit de ces propriétaires, de porter ou d'allumer du feu sur ces terrains et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements, ainsi que des landes, maquis et garrigues.

Par ailleurs l'arrêté préfectoral n° 2004-1411 du 22 juin 2004 portant réglementation de l'emploi du feu et prescrivant des dispositions préventives contre l'incendie sur le territoire du département de la Meuse prévoit que tout feu est interdit du 1er mai au 31 octobre de chaque année sur le département de la Meuse à une distance inférieure de 200 mètres des bois et des forêts, plantations, reboisement et friches pour les feuillus et 400 mètres pour les résineux.

- **Etat des lieux**

La forêt est peu sujette aux feux de forêt, il y a cependant lieu d'être vigilant au printemps au moment du hâle de mars et de respecter la réglementation en vigueur.

2.6.6.2 Déséquilibre sylvo-cynégétique

Les principales caractéristiques des activités de chasse et pêche sont citées au § 2.6.4.3.

L'équilibre forêt-gibier est celui qui permet une régénération naturelle ou artificielle d'essences adaptées et bien représentées dans le peuplement actuel du massif sans protection. Actuellement, compte tenu de cette définition on peut dire que l'équilibre est atteint.

2.6.6.3 Crises sanitaires

- **Crises sanitaires subies par la forêt.**

Essences concernées	Période	Contextes stationnels	Causes ayant initié la crise (préciser si connues ou supposées)	Dégâts subis (volumes, surfaces impactées)
Epicéa commun	Depuis 2018	VI-VII	Surpopulation de scolytes	28,23 ha touchés par la crise

- **Documents de référence.**

Guide de gestion des forêts en crise sanitaire (ONF, IDF, 2010, 9200-11-GUI-CRI-003).

2.6.6.4 Tassement des sols

En fonction de la carte des stations et de la relation station sensibilité au tassement des sols

- 342,99 ha sont très sensibles au tassement (stations II-IV-VII-VIII)
- 179,89 ha sont moyennement sensibles au tassement (stations V-VI)

La carte des stations rend compte de la sensibilité au tassement du sol.

2.6.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

2.6.7.1 Certification PEFC

La forêt est actuellement certifiée et porte le numéro d'adhérent à l'ALCF 10-21-16/2.

SIGNATURES ET MENTION DES CONSULTATIONS REGLEMENTAIRES

Cet aménagement forestier a été élaboré et rédigé selon les directives en vigueur par

Nom, fonction
Charlotte HUBER

A Verdun, le 13/12/2019

Signature



en collaboration avec :

M.Jean-Luc VACHON	Responsable de l'UT
M.Frédéric NEFF	Agent patrimonial
M.Julien MESNARD	Agent patrimonial
M.Julien MEURICE	Agent patrimonial
M.Cyril LEROY	Agent patrimonial
M.Claude FOURQUET	Agent patrimonial
M.Jean-Paul DIDIER	Agent patrimonial
M.Jean-Marc BUISSON	Spécialiste SIG

	date		nom, fonction	signature
Vérifié le :	16/12/2019	par :	Emilie COUTY : Responsable élaboration des aménagements de l'agence	

Proposé le :	19/12/2019	par :	Damien GALLAND : Directeur de l'agence de Verdun	
--------------	------------	-------	--	---

ANNEXES

Annexe n°1 : Extrait de la matrice cadastrale et correspondance entre parcellaire forestier et cadastral

Annexe n°2 : Répartition des types de peuplements par parcelle

Annexe n°3 : Coefficients de passage de la surface terrière au volume

Annexe n°4 : Tableau synoptique des unités de gestion

Annexe n°5 : Fiche ZNIEFF « Forêt de Woëvre et Gite à chiroptère de Mouzay »

Annexe n°6 : Fiche ZNIEFF « Prairies et gravières de Milly à Mouzay »

Annexe n°7 : Résultats des dernières saisons de chasse

CARTES

Carte n°1 : Carte de situation

Carte n°2 : Carte générale et des équipements

Carte n°3 : Carte des stations et de la sensibilité au tassement

Carte n°4 : Carte des types de peuplements

Carte n°5 : Carte des essences forestières

Carte n°6 : Carte des structures

Carte n°7 : Carte des familles

Carte n°8 : Carte d'aménagement

Document ONF

Direction territoriale de Lorraine

Agence territoriale de VERDUN

Avenue de Metz

CS 70709

55107 VERDUN Cedex

Tél. 03 29 84 78 77– Fax 03 29 83 70 87 ag.verdun@onf.fr



www.onf.fr



PEFC 10-4-4 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org